

# Dossier de placement en institution spécialisée

Prise en charge partielle des frais d'hébergement en foyer d'adulte handicapé par le Conseil départemental.

## Public visé

Adulte handicapé âgé de 18 à 60 ans, travailleur ou non.

## Conditions à remplir

- Relever de la législation sur les adultes handicapés ;
- Être domicilié à Carrières-sur-Seine, sans exigence de conditions de nationalité.

## Modalités d'attribution

Constituer le dossier au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) qui est envoyé au Conseil départemental pour passage en commission cantonale.

Une notification est ensuite adressée au C.C.A.S et au demandeur.

## Documents à fournir

- Dossier de demande d'aide sociale légale rempli et signé ;
- Notification de l'accord du Pôle autonomie Territorial Boucles de Seine (PAT) pour le placement en Foyer d'hébergement ;
- Notification de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) en cas de versement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (A.A.H).

Contact

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

1 rue Victor Hugo, en Mairie

Tél. 01 30 86 89 48

### **Horaires d'ouverture :**

- Lundi - mardi, jeudi : 8h30-12h - 13h30-17h
- Mercredi : 13h30 -17h